

S3 de Poitiers



Organe de la section académique du S.n.e.s.  
16 avenue du parc d'Artillerie 86034 Poitiers cedex  
Tél. : 05.49.01.34.44 - Fax. : 05.49.37.00.24  
Directeur de la Publication : Jean-Pierre GAY  
Imprimé au siège du Syndicat - CPPAP n°0907 S 06200  
ISSN n°0395-2797 - Publication hebdomadaire - Prix : 1 €



N° 15 - 26 février 2008

Déposé le 28 février 2008

spécial Deux-Sèvres



COMMISSION POCHARD : AVIS DE TEMPÊTE !

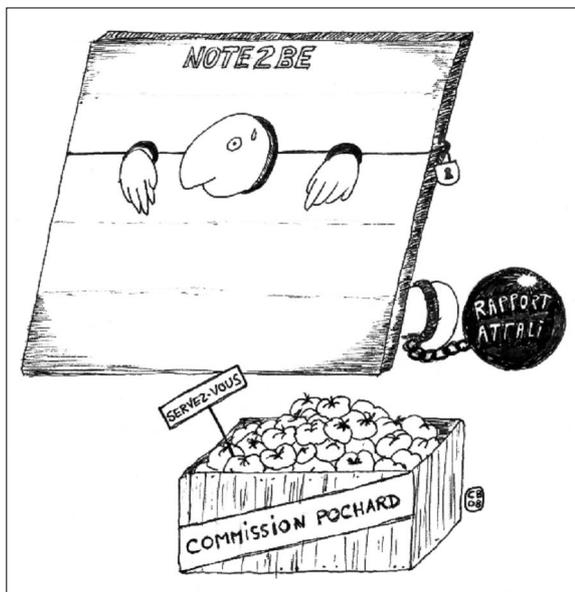
Le 4 février dernier, Xavier Darcos a rendu public le rapport de la commission Pochard, dont les travaux avaient en théorie pour but la «revalorisation du métier enseignant». Ce «Livre vert» devrait déboucher sur la rédaction d'un «Livre blanc» rassemblant les propositions du gouvernement, «Livre blanc» qui serait prêt d'ici trois mois, si l'on en croit les déclarations du Ministre.

Darcos, qui affirme vouloir à présent « discuter [du contenu] avec les syndicats, [qu'il associera] prochainement à la définition du calendrier et de la méthode de travail », déclare un peu plus loin : «Mais j'aurai une préoccupation centrale : celle de permettre aux enseignants d'améliorer substantiellement leur pouvoir d'achat en leur donnant la possibilité de travailler plus pour gagner plus»<sup>1</sup>. D'ores et déjà, ce qui apparaît clairement ici, c'est que la marge de manoeuvre fixée par le Ministre pour

discuter des diverses propositions est des plus limitées puisque les décisions finales devront nécessairement s'inscrire dans le cadre étroit du dogme présidentiel et dans les orientations de la Réforme Générale des Politiques Publiques. Sans trop préjuger de la suite, le Ministre entend bien appliquer les mesures issues du «Livre blanc» dès la rentrée 2009.

A l'heure actuelle, le monde enseignant a tout intérêt à ne pas faire preuve de naïveté ni à placer trop d'espoir dans les «discussions» et le «débat» que le gouvernement promet d'engager avec la profession et ses représentants. Il faut se souvenir en effet du précédent qu'a constitué le rapport Thélot qui, malgré la large «concertation» organisée au préalable, n'avait abouti au final qu'à la mise en place du socle commun et des régressions que l'on sait.

En l'état, le «Livre vert»<sup>2</sup> renferme déjà un grand nombre de propositions au mieux inquiétantes, au pire provocatrices. Qu'on en juge !



1 Déclaration de Xavier Darcos le 4 février  
2 Pour en savoir plus : [www.snes.edu](http://www.snes.edu) ( dans « actualité éducation », rubrique « Commission ministérielle sur le métier d'enseignant » ).

(suite page 2)

Sont proposés ainsi, entre autres :

- un renforcement de l'autonomie des établissements, y compris au niveau des programmes scolaires et de l'organisation pédagogique (base limitée à l'acquisition du socle commun, horaires élèves annualisés par discipline et définis localement, missions des personnels et conditions d'exercice définies au niveau de l'EPL, sous la houlette du chef d'établissement et du conseil pédagogique) ;
- un profilage des postes d'enseignant, une individualisation extrême des situations avec attribution de primes modulables, ceci étant à mettre en parallèle avec une évaluation permanente de l'enseignant par une hiérarchie de proximité ;
- une diminution des horaires élèves en lycées et des dispositifs d'aide et de soutien mis en place à la condition expresse d'être validés par le projet d'établissement en fonction des objectifs fixés par contrat ;
- des établissements soumis à l'obligation de résultats et entrant nécessairement en concurrence les uns avec les autres ;
- toujours dans le cadre d'une autonomie accrue des établissements, un renforcement sans précédent des pouvoirs du chef d'établissement en matière de conditions d'emploi et de service des enseignants, (mise en place d'une logique de contractualisation) de procédures d'affectation, de rémunération, de modalités de recrutement (recherche personnelle d'emploi auprès des autorités académiques ou des EPLE, remise en cause des règles communes dans le droit à mutation) ;
- la mise en place de la bivalence dans les collèges ;
- un bouleversement des modes de recrutement : soit par organisation de concours nationaux à affectation académique, soit par des concours nationaux simplifiés, soit carrément par la suppression des concours ;
- un accroissement du temps de travail passant : soit par une annualisation des services (648 h pour tous), soit par un allongement du temps de présence dans les établissements (via la suppression des décharges de service, l'inclusion dans les obligations de service des activités reconnues indispensables, l'obligation de 3h en HS) ;
- une évaluation régulière des enseignants par le seul chef d'établissement, y compris sur le plan pédagogique. La notation de l'enseignant serait donc intégralement prise en charge par le chef d'établissement qui déciderait seul de l'avancement «au mérite» de ce dernier ;
- une prise en compte de la performance mesurée par les résultats des élèves (néanmoins, «dans un premier temps» il s'agirait d'une prise en compte collective et expérimentale !).<sup>3</sup>

Les semaines à venir seront donc dangereuses entre toutes et vont représenter un moment crucial dans l'histoire de la profession. Si rien n'est fait pour s'opposer à ces réformes ou pour les infléchir, c'est le cœur même du métier d'enseignant (statuts, pratiques, recrutement...) qui sera touché, durablement sans doute. Les enjeux sont très importants, il faut en être conscient : le choix politique de renoncement au processus de démocratisation de l'enseignement qui est fait actuellement ne vise sur le fond à rien de moins qu'à transformer le système éducatif français pour le rapprocher du modèle «managérial» à l'anglo-saxonne.

Une réaction forte de l'ensemble de la profession et des syndicats est donc indispensable si l'on ne veut pas renoncer à l'essentiel et être perdant à terme sur toute la ligne. Dans tous les cas, le renoncement, le fatalisme qui semble hélas à la mode ces derniers temps, serait la pire des solutions, d'autant que le contexte médiatique, politique et social nous est infiniment plus favorable aujourd'hui qu'il y a quelques mois à peine. C'est dès maintenant qu'il importe de réagir dans les établissements.

C'est pourquoi la section départementale des Deux-Sèvres a décidé d'organiser ces prochaines semaines des réunions sur le rapport Pochard (voir annonces en page 3) afin d'informer et de mobiliser les collègues sur ce sujet brûlant. Nous vous y attendons nombreux.

Sur le plan national, l'action se développe également afin de peser sur la rédaction du «Livre blanc» : une grève nationale est fixée pour le 18 mars, une manifestation à caractère national est prévue pour le mois de mai.

Là encore, il faudra être au rendez-vous !

**Franck Billy**

<sup>3</sup> On notera que le « Livre vert » ne fait aucune allusion aux personnels non-titulaires, dont les emplois sont pourtant directement menacés par les propositions d'augmenter heures supplémentaires et temps de travail. De même, CO-PSY, CPE et surveillants, mais aussi infirmières, assistantes sociales et personnels ATOS sont les grands oubliés du rapport Pochard. Est-ce à dire qu'ils ne font pas partie de la communauté éducative !

## REUNIONS DEPARTEMENTALES SUR LE RAPPORT POCHARD ET LE « LIVRE VERT »

Ouvertes à tous les syndiqués et sympathisants du SNES / FSU

- De la commission Pochard au Livre vert
- Le Livre vert : contenu, enjeux et dangers
- Vers le Livre blanc : perspectives d'actions au niveau national et local

**Niort** (secteur sud Deux-Sèvres)  
le mercredi 19 mars 2008  
de 14h30 à 17h  
à la Maison des syndicats, rue Cugnot

**Thouars** (secteur nord Deux-Sèvres)  
le mercredi 26 mars 2008  
de 14h30 à 17h  
au lycée Jean Moulin

Il est souhaitable qu'il y ait au moins un représentant par établissement.

## STAGES DE FORMATION SYNDICALE ORGANISÉS PAR LA SECTION DEPARTEMENTALE

ouverts à tout syndiqué du SNES / FSU 79

### Programme :

- Comment animer la section d'établissement ?
- Agir et intervenir dans les Conseils d'Administration ?
- Des syndicats : pour quoi faire ?

**Niort** (secteur sud Deux-Sèvres)  
le mardi 29 avril 2008  
de 9h30 à 17 h  
à la Maison des syndicats, rue Cugnot

**Bressuire** (secteur nord Deux-Sèvres)  
le mardi 22 avril 2008  
de 9h30 à 17h  
au lycée M. Genevoix

*Un bulletin spécial sera envoyé ultérieurement pour les formalités pratiques  
(autorisation d'absence, repas, contacts...)*

## Rentrée 2008

Les opérations de rentrée suivent leur cours administratif. Rectorat et IA ont reçu les copies des chefs d'établissement qui vont maintenant avoir un entretien individuel et se voir imposer la solution de l'administration.

Le groupe de travail consacré aux lycées est convoqué pour le mardi 11 mars au rectorat, celui consacré aux collèges devrait être réuni dans la seconde quinzaine de mars à l'Inspection académique.

Interrogez votre chef d'établissement sur la nature des moyens alloués à votre établissement. La pression va être forte sur les principaux et proviseurs

pour imposer des HSA. Faites en l'inventaire et organisez localement leur refus (signature du refus collectif des heures supplémentaires, aide aux collègues faisant l'objet de pressions, information des parents, lettre aux élus, communiqué de presse, etc).

Faites nous remonter toutes les informations dont vous disposez afin d'être plus efficaces dans ces instances et de fédérer le refus des HSA au niveau du département.

Vos représentants Snes-FSU dans ces instances :

### **Groupe collèges :**

Franck Billy (05.49.67.49.24) et Nathalie Morillon (05.49.96.29.75) pour le Bassin Nord ;  
Elise Ganezza (05.49.27.09.65) et Cédric Gerland (05.49.17.19.09) pour le Bassin Sud.

### **Groupe lycées :**

Philippe Grignoux (05.49.06.23.63) pour le Bassin Sud ;  
Jean Courtadet (05.49.65.34.61) pour le Bassin Nord.

**Jean Courtadet**

# A PROPOS DE LA GIFLE AU COLLEGE DE BERLAIMONT

---

Rappelons d'abord les faits, du moins tels qu'ils ont été largement diffusés et commentés dans les médias, ce qui n'est pas sans poser quelques problèmes de fond dès le départ ( en effet, un incident de cette sorte méritait-il qu'on l'amplifie encore par une diffusion nationale ? ).  
Donc, suite à une gifle donnée à un élève qui l'avait insulté, un professeur se trouve placé en garde à vue 24h, puis inculpé sous le chef d'accusation de « violence aggravée sur mineur » et doit comparaître le 27 mars prochain devant le tribunal d'Avesnes-sur-Helpe. Quant au Rectorat, qui devait dans un premier temps se prononcer sur une éventuelle sanction administrative, il a finalement renoncé devant la forte mobilisation du monde enseignant et des syndicats qui s'en est suivie.

Dans le détail et toujours selon les informations relayées par la presse, « le professeur de technologie, 49 ans, avait reconnu avoir giflé lundi 28 janvier un élève de 6ème après que celui-ci l'eut traité de « connard ». A l'origine de l'échange, le professeur se serait agacé du désordre sur une table. A la récréation de 10H00, deux élèves sont allés trouver l'infirmière qui a alerté la conseillère principale d'éducation. Le professeur n'avait rien signalé, selon le rectorat.

Le père du mineur, gendarme, est ensuite arrivé en uniforme au collège, sur convocation du principal. Il a demandé des explications au professeur - qui a reconnu s'être emporté - avant de déposer plainte. » (source AFP du 31/01)

En l'état et si ces faits sont avérés, il nous semble que cet incident et ses conséquences appellent un certain nombre de commentaires et de remarques, ne serait-ce qu'afin de recenser et - peut-être - d'élargir le débat :

Bien entendu, il ne saurait être question de cautionner le geste du professeur. Toute violence à l'encontre d'un élève est, on le sait, non seulement formellement interdite par les textes mais encore contre-productive pédagogiquement parlant. C'est bien souvent un signe d'énergie inacceptable.

Pour autant, qui parmi nous peut réellement blâmer ce collègue, sans doute à bout de nerfs, d'avoir eu une réaction, certes regrettable, mais qui n'est finalement que la conséquence de l'exercice de plus en plus difficile au quotidien du métier d'enseignant ? Comment en vouloir à un professeur de « craquer » lorsqu'on l'injurie ainsi et qu'on remet en cause son autorité dans la classe ? Comment enfin se fait-il que l'administration n'ait pas été capable de comprendre et de relativiser ce geste irréfléchi de la part d'un enseignant, afin d'éviter qu'on en arrive au dépôt de plainte, recours qui apparaît ridicule en l'occurrence eu égard à la « gravité » et à la portée des faits reprochés<sup>1</sup> ?

Cela étant bien posé, toute cette affaire semble surtout dénoter une réaction pour le moins disproportionnée de la part de la famille et des autorités judiciaires. Cela révèle parallèlement une judiciarisation excessive de la société aujourd'hui. Le phénomène, venu des Etats-Unis et dont les dangers ont été maintes fois dénoncés, semble dorénavant être bien installé dans la société française et risque dans les années à venir de frapper l'Ecole de plein fouet.

Se pose aussi plus largement le problème du rôle de la hiérarchie, du Rectorat de Lille et du Principal en l'occurrence, qui, dans un premier temps - c'est le moins que l'on puisse dire - n'a pas semblé chercher à apaiser les choses ni à soutenir l'enseignant dans cette affaire.

(suite page 5)

---

1 « Le collègue ne va pas bien, confie Michel Devred, délégué régional du Snes, le ciel lui est tombé sur la tête. C'est un enseignant avec une belle carrière, bien noté. Quand un collègue dérape, on oublie tout et on le présente comme un danger pour l'école. Il faudrait aussi se demander ce que pensent l'élève et ses camarades : on traite de « connard » un prof, le prof se retrouve en taule ? » (Libération 01/02)

« C'est un geste blâmable, mais aller en justice, c'est un peu disproportionné. Il y a des limites ! » ( Anne Kerkhove, présidente de la Peep )

« En l'absence d'éléments précis sur les conséquences du coup, je m'interroge sur la plainte déposée » ( Gérard Aschieri, FSU )

« La « médiation » : [ c'est ce qui ] « manque à l'Education nationale », a déploré Faride Hamana, président de la FCPE, [...] pour qui « tout aurait certainement pu se régler au sein de l'établissement, avec des discussions entre toutes les parties concernées ». ( Le Parisien 01/02 )

## To be or Not2be

### A PROPOS DE LA GIFLE AU COLLEGE DE BERLAIMONT (suite de la page 4)

Au-delà du fait-divers, ce qui devrait être mis en lumière ici, ce n'est pas tant les conséquences somme toute risibles dans leur démesure de la gifle, mais bien plutôt le problème récurrent de la violence à l'école, aussi préoccupant pour les élèves que pour les enseignants : les institutions n'ont, semble-t-il, jamais voulu en prendre la mesure ni surtout chercher à le résoudre véritablement.

Il semble en effet plus simple et surtout moins coûteux de rechercher un bouc émissaire (le collègue en l'occurrence), ou de se contenter de belles déclarations<sup>2</sup>, au lieu de prendre enfin les décisions politiques qui s'imposeraient, à savoir mettre en place les moyens nécessaires (en terme de personnels avec une moindre charge de travail et une formation adaptée, en terme de structures) afin de s'appliquer à traiter sur le terrain les problèmes de violences. Mais ce n'est sûrement pas à l'heure où l'on réduit dramatiquement les moyens alloués à l'École et plus particulièrement aux établissements classés « Ambition Réussite » qu'on va faire de la résorption de la violence à l'École une priorité nationale !

*F. Billy*

<sup>2</sup> Le ministre de l'Éducation Xavier Darcos a "demandé au recteur" de Lille de veiller à ce que l'élève soit sanctionné également.  
« Dans l'immense majorité des cas (...) ce sont souvent les professeurs qui sont les victimes, et je ne voudrais pas qu'un fait divers, aussi scandaleux soit-il, fasse oublier la réalité quotidienne » a affirmé le ministre au cours de la soirée sur RTL. « Un élève de 6ème n'insulte pas publiquement son professeur », a-t-il encore dit. (AFP 31/01)

Les médias ayant largement couvert « l'événement », il est aujourd'hui difficile de n'être pas au courant de l'existence sur internet depuis le début du mois de février du site « Note2be.com ». L'un des deux créateurs du site, un certain Stéphane Cola, figurait par ailleurs sur la liste de Pierre Lellouche, candidat UMP dans le VIII<sup>e</sup> arrondissement parisien; depuis, devant la polémique, il a annoncé qu'il renonçait à la course municipale, afin de clarifier « la confusion entretenue par certains » entre son activité professionnelle et son engagement.

Ce site surfe bien opportunément sur l'une des propositions du rapport Attali puisqu'il permet aux élèves de noter en ligne leurs enseignants nominativement. Le slogan : « Prends le pouvoir, note tes profs ! » qui figurait initialement sur la page d'accueil du site, a depuis été retiré. C'est dommage car cela avait au moins le mérite d'annoncer clairement la couleur !

Rappelons rapidement le principe et le fonctionnement du site : celui-ci permet aux écoliers (les écoles maternelles figurent également !), lycéens, collégiens et étudiants de noter leurs enseignants anonymement. Les professeurs, en revanche, sont nommés, en plus de la mention de la matière enseignée et du nom et de l'adresse de l'établissement. L'élève peut effectuer une recherche sur un nom propre, un nom de ville, un code postal, un établissement et proposer un établissement et soumettre une notation.

Les enseignants sont évalués sur 20 selon six critères : « intéressant », « clair », « disponible », « équitable », « respecté », « motivé ». Aucun commentaire ou justification de la note n'est prévu par le site, officiellement pour éviter les dérives !

On peut juger du sérieux d'un système qui repose principalement sur l'anonymat (réel ou supposé) des contributeurs ainsi que sur une évaluation chiffrée reposant sur des critères subjectifs, choisis arbitrairement et sans justification aucune.

Devant ce qui ressemble fort à une provocation dans le contexte actuel, doublée d'une tentative de se faire facilement de l'argent sur le dos des enseignants, la levée de boucliers a été générale et l'on peut s'en féliciter. La FSU a ainsi manifesté dès le 6 février sa forte désapprobation devant ce qui ressemble à un « lynchage public » et s'est adressée au Ministre pour qu'il examine les mesures à prendre.

Le SNES, quant à lui, réagissant dans un communiqué de presse du 12 février, a réinterpellé le Ministre sur cette question, et en attendant une réaction de sa part, a pris la décision de saisir la CNIL (qui rendra finalement ses conclusions sur la légalité du site le 6 mars).

Par ailleurs, d'autres communiqués du même ordre ont émané des autres syndicats de l'Éducation (SNALC, SGEN-CFDT, SE-UNSA, Sud Éducation, FO...). De leur côté, la FCPE et l'Union nationale lycéenne (UNL) se sont dites choquées.

Sortant finalement de sa réserve le 13 février, Xavier Darcos a produit un communiqué où il « condamne avec fermeté l'ouverture de tels sites et tient à rappeler que l'évaluation des professeurs et leur notation sont du ressort exclusif de l'éducation nationale et, plus précisément, des fonctionnaires habilités pour ce faire : les inspecteurs et les chefs d'établissement ».

*suite page 6*

## To be or Not2be (suite de la page 5)

Le 14 février, le SNES a décidé d'assigner en référé les responsables du site devant la justice. Un mail a alors été transmis à tous les syndiqués, les informant de cette action ainsi que de la marche à suivre pour assurer leur défense s'ils se retrouvaient notés sur ce site.

En ce qui concerne les Deux-Sèvres, après consultation récente de «Note2be» (du moins lorsque celui-ci est disponible car du fait de l'écho médiatique important, il se trouve souvent «surchargé» !), il apparaît que de plus en plus de collègues du département sont «notés» sur le site.

Le S2 est intervenu auprès de l'IA afin d'interpeller l'Inspectrice d'Académie qui est tenue en tant qu'employeur – comme le Ministre Darcos d'ailleurs - de protéger les personnels.

Concrètement et dans l'immédiat, que faire?

Il importe premièrement qu'un maximum d'enseignants soient au courant de l'existence du site, afin de pouvoir vérifier par eux-mêmes si leur nom (ou ceux de collègues de leur établissement<sup>1</sup>) y figure. Le cas échéant, il ne faut pas hésiter à informer le SNES (S2 ou S3) de la situation et parallèlement faire valoir ses droits (de retrait ou de rectification des données nominatives), auprès de la CNIL tout particulièrement. Dans cette démarche, il va de soi que le SNES apportera au besoin aux collègues l'appui de son secteur juridique et de ses avocats.

Pour finir et pour tenter de dépasser la vaine polémique dont Internet se fait hélas bien souvent le relai, qu'on se permette ici de faire une

réflexion de portée plus générale : la création d'un tel site, qui remet profondément en cause la finalité même de l'acte pédagogique et la relation maître-élève, ne saurait selon nous être considérée comme un événement anodin ou isolé. Ceci survient en effet au moment où, au sommet de l'État, l'on évoque sans cesse de «nécessaires ruptures» à venir, où, à l'Education Nationale, se profile justement une réforme se voulant radicale (Cf. Livre Vert), où, paradoxalement et dans la lignée d'une critique de 1968, il est beaucoup question de restaurer l'autorité des professeurs (sauf lorsque ceux-ci se permettent de gifler les élèves perturbateurs !). L'apparition de «Note2be» dans l'espace médiatique et dans le «débat d'idées» est alors un moyen commode pour certains de déstabiliser un peu plus une profession déjà largement

attaquée mais aussi de tester l'opinion publique et les enseignants dans la perspective de tous ces changements programmés.

Sous couvert «d'amélioration de la relation élève - professeur» et de références anglo-saxonnes (c'est un des arguments des créateurs de

«Note2be» de dire que de tels sites existent ailleurs en Europe, par exemple en Grande-Bretagne ou en Allemagne), les méthodes démagogiques à l'oeuvre sur ce site conduisent à terme l'Ecole de la République vers le libéralisme le plus sauvage et la marchandisation de tout le secteur éducatif. Après tout, dans cette logique à laquelle on semble insidieusement préparer les esprits, n'est-il pas normal que les «clients», les «consommateurs» que seraient les élèves évaluent les «prestataires de services» que seraient devenus les enseignants ?

F. Billy

..... Nous donnons ci-dessous quelques liens internet utiles :  
..... l'adresse du site en question :  
..... <http://www.note2be.com/>  
..... page du site du SNES sur Note2be avec la marche à suivre pour se défendre :  
..... <http://www.snes.edu/snesactu/spip.php?article2899>  
..... page similaire du site de la FSU :  
..... <http://actu.fsu.fr/spip.php?article898>  
.....

1 Des collègues aujourd'hui en retraite ou même décédés sont notés !

### Sommaire

Edito	p. 1-2
Réunions départementales	
Stages de formation syndicale	
Rentrée 2008	p. 3
A propos de la gifle au collègue de Berlaimont	p. 4-5
To be or not2be	p. 5-6

**Vous avez besoin de conseils, vous voulez organiser une réunion d'information, un stage de formation syndicale, vous désirez relancer la vie syndicale dans votre établissement...**

**La section départementale du SNES se tient à votre disposition et peut se déplacer à votre demande dans votre établissement. N'hésitez pas à nous contacter.**